EHESP	Procès-verbal Conseil des formations Du 09 décembre 2021 (Rennes)	*Référence*	*PV*
		Révision	
		Date d'application	***01/03/2022***
		Version	*1*

Validation

	Rédigé	**Vérifié**	**Validé**
Date	12/2021	13/02/2022	01/03/2022
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Fred PACCAUD	Conseil des formations

PRÉSIDENCE : **Fred PACCAUD**

Personnalités qualifiées
Marie-Laure LUMEDILUNA
Fred PACCAUD
Pascal SANDERS
Nathalie GUERSON

Ministère des solidarités et de la santé
Stéphanie RENAUD, Direction des ressources humaines

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Matthieu SIBÉ

Représentants désignés par la Fédération hospitalière de France
Laurence JAY-PASSOT
Christian COUDRIER

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École
Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Sylvie RENARD-DUBOIS, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)
Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
Théo COPPEL, représentant le syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)
Frédéric LELOUEDEC, représentant le syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)
Christine SOVRANO, représentant la confédération générale du travail (CGT)

Membres élus
Mélanie BERTIN, représentant des personnels d'enseignement et de recherche
Anaïs BOURGEOIS représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Arthur MOINET, représentant des élèves fonctionnaires
Pierre-Yves BROSSARD, représentant des doctorants

Membres excusés

Karine GALLOPEL MORVAN, représentant des professeurs d'université ou assimilés
Chantal GUEGUEN, représentante Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Liste des procurations

Bertrand COMMELIN à Laurence THEAULT
Mathieu SIBÉ à Fred PACCAUD
Christiane COUDRIER à Laurence JAY-PASSOT
Nicolas SALVI à Laurence JAY-PASSOT

Assistaient à cette réunion

Rémy BATAILLON, Directeur du développement de la formation continue
Manuel COAT, Directeur de cabinet EHESP
Vincent FERTEY, directeur des études adjoint
Morgane LEVASSEUR
Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'EHESP
William HARANG, Responsable du Centre d'Appui à la Pédagogie
Alice CHAPLIN, Chargée de coordination pédagogique, coordinatrice de projet international à l'Institut du management
Pierre LEGUERINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante
Christelle BOUGUENNEC, Responsable centre de formation des apprentis
Emilie BRAILLY, Directrice adjointe du Centre d'Appui à la Pédagogie

SOMMAIRE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS ET DE LA SEANCE COMMUNE DES CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CONSEIL DES FORMATIONS DU 1ER OCTOBRE 2021 4

2. ACTUALITES DE L'EHESP, DONT INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU TRONC COMMUN POUR LES FORMATIONS STATUTAIRES A COMPTER DE JANVIER 2022 4

3. PRESENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DES ETUDES ADJOINT, VINCENT FERTEY 9

8. BILAN DU PROJET STRATEGIQUE D'ETABLISSEMENT (PSE) – CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE (COP) 2019-2023 ET FOCUS SUR LA PARTIE « FORMATION » 11

- 8.1. BILAN DU PROJET STRATEGIQUE D'ÉTABLISSEMENT (PSE) - CONTRAT D'OBJECTIF ET DE PERFORMANCE (COP) 2019-2023 A MI-PARCOURS 11
- 8.2. FOCUS SUR LA PARTIE « FORMATIONS » 14

5. CHANGEMENT D'INTITULE DU MASTERE SPECIALISE (MS) « MANAGEMENT EN SANTE » EN MS « MANAGER EN SANTE » 17

6. MODIFICATION DU REGLEMENT DE SCOLARITE « SOUTENANCES ET DELIVRANCES DES DIPLOMES POUR LES DOCTORATS » - CAPACITE D'ACCUEIL POUR 2022-2023 18

- 6.1. MODIFICATION DU REGLEMENT DE SCOLARITE « SOUTENANCES ET DELIVRANCES DES DIPLOMES POUR LES « DOCTORATS ». 18
- 6.2. CAPACITE D'ACCUEIL EN MASTERE POUR 2022-2023 19

7. POLITIQUE TARIFAIRE 2021-2022 APPLICABLE AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET PROPOSITION DE MAINTIEN DES CRITERES D'EXONERATION DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES DROITS D'INSCRIPTIONS DIFFERENCIES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 19

- 7.1. POLITIQUE TARIFAIRE 2021-2022 APPLICABLE AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE 19
- 7.2. PROPOSITION DE MAINTIEN DES CRITERES D'EXONERATION DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023 19

4. ÉVOLUTION D'UN CYCLE DE FORMATION EN DIPLOME D'ETABLISSEMENT HIA (HOPITAL INTER ARMEE) 21

- 8.2. REPRISE FOCUS SUR LA PARTIE « FORMATIONS » 22

9. AUDITIONS DES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DES ETUDES 23

- MONSIEUR FRANCESCO MARCHI ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
- MADAME LAËTITIA CONDAMIN ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
- MONSIEUR MICHEL LOUAZEL ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

(La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Paccaud)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. PACCAUD. – Bonjour à tous et à toutes, bienvenue à cette séance du Conseil des formations qui se tiendra ce matin jusqu'à 12h25, et qui sera consacrée aux objets portant sur la formation et la gestion des affaires courantes. L'après-midi, de 13h à 16h30, sera consacrée à l'audition et à la discussion avec les trois candidats au poste de Directeur des Etudes de l'EHESP. Cette deuxième partie sera présidée par Matthieu Sibé, ce qui me permettra de rédiger un document donnant une perspective générale incluant les différentes interventions qui auront eu lieu dans la première partie. Ce document sera ensuite transféré à Laurent Chambaud qui l'utilisera dans le processus de nomination, qui aura lieu dans une dizaine de jours devant le Conseil d'administration de l'école.

Voilà pour le menu. Avez-vous des questions ou des remarques ? Non. Je signale deux modifications de l'ordre du jour. Au point 6, un sujet a été rajouté concernant la capacité d'accueil au Master 1 pour la période 2022-2023. Ce sujet sera présenté par Pierre Leguérinel ainsi que les points 6.1 et 6.2. L'autre modification est que le directeur de l'EHESP, Laurent Chambaud, interviendra après le point 3 pour lui permettre de rejoindre d'autres séances.

1. Approbation du procès-verbal du conseil des formations et de la séance commune des conseil scientifique et conseil des formations du 1er octobre 2021

M. PACCAUD. – Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal, des protestations ?... Cela n'a pas l'air d'être le cas.

⌧ Le Conseil des formations approuve le procès-verbal de la séance commune des Conseil scientifique et Conseil des formations et de la séance plénière du Conseil des formations qui se sont tenues le 1er octobre 2021.

2. Actualités de l'EHESP, dont information sur la mise en place du tronc commun pour les formations statutaires à compter de janvier 2022

M. CHAMBAUD. – Je serai obligé de vous quitter à 11 heures puisque nous avons une réunion de la Commission santé de la Conférence des présidents d'universités qui va notamment parler du rapport Chauvin, puisque Franck Chauvin est invité. Je suis tenu d'assister à cette réunion.

Je vais balayer rapidement un certain nombre de points, presque habituels puisqu'ils portent sur la composition du Conseil des formations. Au niveau de la représentation de la Direction générale de l'organisation des soins, Madame Fage Morel a quitté ses fonctions et un processus est en cours pour la remplacer.

Au niveau des doctorants, Thierry Brossard est réélu pour un mandat d'un an. Pour les étudiants, nous n'avons pas eu de candidat cette année pour le Conseil des formations et, en accord avec son président, nous avons proposé que soit invité l'un des deux élus au CA pour représenter les étudiants, mais sans voix délibérative pour les avis.

A la Direction des études, nous avons recruté le directeur adjoint des études, Monsieur Vincent Fertey, qui est parmi nous aujourd'hui et, même s'il ne prend ses fonctions que le 13 décembre, je pense très utile pour lui de voir comment fonctionne ce Conseil des formations.

M. FERTEY. – Bonjour à toutes et à tous. Comme le disait Laurent Chambaud, je ne prendrai mon poste que lundi prochain, mais j'ai veillé à être disponible en amont, notamment pour assister à ce Conseil des formations. J'ai également pu assister à un Codir élargi la semaine dernière pour commencer à rencontrer les uns et les autres. Je voulais vous remercier, Laurent Chambaud, ainsi que Marie-Hélène Renault et Marion Ageneau pour la qualité et la chaleur de l'accueil qui m'a été réservé jusqu'à présent. Je suis ravi de pouvoir rejoindre les équipes de l'EHESP.

M. PACCAUD. – Vous serez entendu à partir de 10h30, vous pourrez vous présenter plus complètement.

M. CHAMBAUD. – Je ne vais pas paraphraser le président pour décrire le processus de consultation pour le poste de directeur des études, mais simplement vous le rappeler. Une consultation de l'ensemble de la communauté pédagogique de l'école a eu lieu le 19 novembre. Je consulte aujourd'hui le Conseil des formations sur les trois candidats retenus et, à l'issue de ces deux avis, je présenterai au Conseil d'administration du 15 décembre un ou une candidat(e) pour avoir une délibération. La personne sera ensuite nommée par le ministre chargé de la Santé et le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Un autre point général pour vous dire que nous avons un contrôle de la Cour des comptes. Il se fait en deux parties : un contrôle de gestion et le contrôle des comptes proprement dit. Le contrôle de gestion est en fin de parcours puisque nous devrions avoir la transmission du rapport et le début de la phase contradictoire à la fin du mois de janvier 2022, avec la possibilité de faire des observations. La publication du rapport est attendue vers la fin février ou début mars. Par ailleurs, le contrôle des comptes a commencé au mois de novembre et se poursuivra jusqu'en avril prochain.

Sur les formations, nous avons normalement un jury de formation, dit antique garnison, des filières de la fonction publique hospitalière le 17 décembre. Je ne vous cache pas que la situation actuelle fait en sorte que, comme nous passons en distanciel le Conseil des formations et le Conseil d'administration, nous devrons probablement mettre en place cette antique garnison d'une manière différente des années habituelles, mais semblable aux deux années précédentes, c'est-à-dire en passant en distanciel. Nous verrons, mais comme la situation évolue dans un sens négatif, nous serons probablement obligés de le faire, nous prendrons la décision dans les jours qui viennent.

Par ailleurs, nous prévoyons toujours une rentrée le 5 janvier 2022, avec un séminaire commun en santé publique. L'innovation cette année est que nous allons intégrer, dans la rentrée des filières professionnelles, les modules du tronc commun qui ont été mis en place dans le cadre de la Haute fonction publique, donc 5 modules communs. Ce qui nous oblige à trouver 100 heures de formation, mais aussi à articuler des modules avec ce que nous faisons déjà. Ce sujet est un peu compliqué, d'autant plus qu'une journée de projet collectif est aussi mise en place, dont nous ne connaissons pas encore bien les modalités. En tout cas, nous ferons des propositions bilatérales et nous avons déjà programmé, avec l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale, une journée collective le 8 avril 2022 autour de l'accès à la santé.

Toujours dans le réseau des écoles de service public, notamment parce que nous devons intégrer les 5 modules de la Haute fonction publique dans les semaines à venir, nous avons pris la décision de suspendre la participation de l'EHESP aux sessions inter-écoles qui se déroulaient traditionnellement chaque année. En effet, il était trop compliqué de trouver l'articulation entre ces sessions inter-écoles et les modules de la Haute fonction publique. J'ai d'ailleurs abordé ce sujet

dans le cadre de la réunion des directeurs des réseaux des écoles de service public avant-hier et hier.

Pour répondre tout de suite à la question de Madame Sovrano, les 5 modules du tronc commun sont les suivants : un module sur les valeurs de la République ; un module sur la transition climatique ; un module sur le rapport à la science ; un module sur la transition numérique ; et un module sur pauvreté et précarité.

Nous avons répondu à plusieurs appels à manifestations d'intérêt. L'un s'appelle Emergence, proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Et nous avons déposé des projets, dont l'un porté par l'école autour des managements de transition et santé publique, pour faire le lien avec ce que nous avons déjà développé avec les modules Chance et les aspects de management de projets. Nous portons l'autre en commun avec l'INSA de Rennes et l'Institut d'études politiques de Rennes sur l'ingéniosité territoriale pour relever les défis des transitions, en lien avec la nouvelle mention de mastère que nous co-accréditons avec ces deux écoles, qui est ville et environnement urbain.

Par ailleurs, nous participons à un consortium dans le cadre de France Relance, pour proposer un projet appelé Definum, portant sur les pédagogies innovantes, notamment les pédagogies interactives, avec un certain nombre d'écoles, dont l'ENS Saclay, l'Institut Pasteur et l'ENSCI.

Je passe à la recherche. L'élément majeur est que nous avons obtenu la labellisation INSERM de notre équipe de recherche sur les services de santé RSMS. L'équipe est au sein de l'unité mixte de recherche à Rennes, elle est donc labellisée CNRS, mais au sein de cet UMR, l'axe RSMS est labellisé par l'INSERM, ce qui est une très grande satisfaction pour nous.

Par ailleurs, à partir du 1er janvier, le paysage de la recherche à l'école sera simplifié puisque nous aurons deux unités mixtes de recherche, l'IRSET sur les aspects de santé et environnement de travail, et l'équipe AREN sur la recherche sur les politiques et les services de santé. Au niveau de l'IRSET, des sujets ont été très positifs puisque l'IRSET est maintenant le siège d'une infrastructure nationale reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, appelée le Consortium France Exposum. Le consortium a son siège à Rennes, dans les locaux de l'IRSET.

Nous avons aussi présenté un projet dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, un colloque européen sur l'Exposum, avec Rennes 1, l'IRSET, la participation de l'INSERM, de l'ANSES et de Santé publique France et d'un certain nombre de représentants politiques. Cette journée aura normalement lieu le 15 mars à Bruxelles.

Quelques points aussi sur les partenariats. D'abord au niveau du site rennais qui est en train de se structurer. Nous en parlerons au Conseil d'administration du 15 décembre puisque nous pouvons prendre une position sur le fait de savoir si l'école devient composante de l'établissement public expérimental ou si elle est associée à l'établissement public expérimental. Après discussion, notamment avec la présidente du Conseil d'administration, nous lui proposerons de me donner un mandat pour explorer, d'ici le mois de mars, la solution la plus utile et pertinente pour l'école. Je pense que nous allons surseoir à cette position, en accord avec nos collègues des autres écoles et universités, pour avoir un positionnement le plus utile et pertinent possible pour notre école.

Il y a eu aussi l'appel à projet Excellence dans le cadre du Plan d'investissements d'avenir 4. UniR avait proposé un projet, appelé IRIS, qui n'a malheureusement pas été retenu, non pas en raison de sa qualité, mais parce qu'il dépassait l'enveloppe maximum. Il avait été évalué à 95 millions d'euros et nous avons appris en cours de route, ce qui est un peu particulier, qu'il ne serait pas accepté de projet supérieur à 40 millions d'euros. Nous ne sommes pas les seuls, deux autres

sites sont dans cette situation, il va falloir revoir le projet puisqu'une deuxième vague est possible au mois de février.

Nous sommes en train de finaliser des partenariats plus locaux. Un accord bilatéral entre le CHU et nous-mêmes, le projet de convention est finalisé et la signature aura lieu le 15 décembre, juste après notre Conseil d'administration. Par ailleurs, nous participons à la rédaction d'une convention constitutive plus large, avec l'université Rennes 1, le CHU, mais aussi le centre de lutte contre le cancer et le centre hospitalier spécialisé Guillaume Régnier, dans le domaine de la santé mentale, pour avoir un pôle rennais de santé plus fort.

A titre personnel, j'ai participé à la mission Chauvin, sur la refondation de la santé publique. Le rapport est quasi finalisé, il est peut-être déjà remis au ministre. Nous sommes aussi associés à une mission qui a été confiée à François Dabits, que Matthieu Sibé connaît bien, sur la santé mondiale. François Dabits est enseignant chercheur à l'ISREP de Bordeaux et l'EHESP est étroitement associée à cette mission sur la santé mentale.

Je fais le lien avec l'international, juste pour vous dire que nous sommes en train de consolider les éléments pour le projet de filière société actionnaire unique, appelée CASU, pour la coopération internationale. Cette proposition vous sera présentée lors du prochain Conseil des formations du mois de mars. Par ailleurs, nous avons mis en route le réseau des écoles francophones en santé publique. Ce réseau fonctionne plutôt bien et nous devrions faire notre première assemblée générale en début d'année prochaine, avec une ouverture au-delà des 14 membres fondateurs à l'ensemble des structures et instituts qui souhaitent participer à ce mouvement. Enfin, nous démarrons une formation en début d'année prochaine avec le Bénin qui souhaite former au management tous ses directeurs d'hôpitaux, avec la particularité que le Bénin a décidé que ces directeurs devaient être médecins, mais formés au management. Cette formation, un peu expérimentale, va démarrer début 2022.

Je termine sur la situation sanitaire. Inutile de vous dire à quel point elle est préoccupante de manière générale. Au niveau de l'école, elle nous préoccupe tout particulièrement parce que plusieurs apprenants ont été testés positifs ces dernières semaines, dont un certain nombre sous la forme d'un cluster. Ce qui nous a obligés à mettre en place des actions de renforcement et qui nous mène aussi à privilégier de plus en plus la communication à distance, tout en essayant de maintenir des éléments en présentiel parce que nous avons vu à quel point il était très compliqué de tout passer en distanciel. Nous essayons de maintenir un équilibre, mais dans des conditions de plus en plus acrobatiques.

Nous avions mis en place un dispositif Ambassadeurs prévention Covid. Il se poursuit pour les élèves fonctionnaires jusqu'à la fin de l'année, mais nous allons probablement le faire évoluer dans les mois qui viennent pour qu'il ne porte pas que sur les aspects Covid, mais aussi sur le développement d'étudiants en relais santé sur l'ensemble des établissements.

M. PACCAUD. – Merci Laurent pour cet exposé qui donne le vertige par la quantité de dossiers traités simultanément, dans un contexte en effet complexe. Nous avons quelques minutes pour deux ou trois questions ou remarques.

M. CHAMBAUD. – Je vois des questions dans le tchat. Sur la décision, nous aurons un dispositif au mois de mars qui sera le même que maintenant, c'est-à-dire que nous prendrons l'avis du Conseil scientifique et du Conseil des formations, mais la délibération sera celle du Conseil d'administration. Sur les pédagogies innovantes, je suppose que vous pensez au projet Definum, nous allons travailler avec une école qui fait beaucoup de Design Thinking, démarche qui prend de plus en plus de place dans les formations.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Matthieu Sibé vous félicite pour l'obtention du label INSERM. Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

Mme JAY-PASSO. – Je joins mes félicitations sur la labellisation INSERM de l'unité RSMS et j'en profite pour demander s'il serait envisageable que le Conseil des formations ait une présentation des thématiques creusées par cette unité sur le plan de la recherche et des éventuelles interactions que ces thématiques ont avec les enseignements dispensés au sein de l'école.

M. PACCAUD. – J'imagine que nous pouvons inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Est-ce votre requête ?

Mme JAY-PASSO. – Oui, il serait effectivement intéressant d'avoir une connaissance plus précise de ces éléments.

M. MOINET. – Merci, Monsieur le Directeur, pour votre point d'actualité. J'aimerais rebondir sur deux points en particulier. D'une part, pour déplorer que le siège de représentant des étudiants n'ait pas été pourvu au Conseil des formations. J'avais été le seul candidat pour représenter les élèves fonctionnaires en avril, je pense que c'est un point d'alerte. Il faudra peut-être repenser la place du Conseil des formations dans l'école. Ses compétences sont-elles assez équilibrées avec le Conseil d'administration ? Pourquoi être élu au Conseil des formations attire peut-être moins que l'être au Conseil d'administration ? Enfin, je pense qu'il faut mener une réflexion plus globale sur notre place au Conseil des formations.

D'autre part, sur le nouveau tronc commun de la Haute fonction publique, j'aurais aimé avoir des détails sur le volume horaire de ces modules. J'ai bien compris qu'ils seraient placés entre janvier et février, mais avec combien d'heures de cours. Ces détails très concrets me paraissent assez utiles à connaître. Par ailleurs, si j'ai bien compris les échanges que j'ai pu avoir avec certaines personnes de la direction, la journée de projet collectif concernera les élèves de 2e année des 3S et DH. Est-ce exact ?

M. PACCAUD. – Repenser les fonctions et les activités du Conseil prendra aisément place dans les semaines qui viennent, avec le renouvellement de la direction générale et de la direction des études. Sur votre deuxième point, je laisse la parole à Laurent Chambaud.

M. CHAMBAUD. – Je reviens sur le premier point parce que vous avez tout à fait raison, nous avons un point d'alerte. Avant la crise, nous n'avions pas de problème. La situation actuellement difficile est liée au fait que les apprenants qui arrivent ont plus de mal à se projeter dans des fonctions représentatives, quelles qu'elles soient. C'est compliqué parce que si nous voulons toucher au rôle du Conseil des formations vis-à-vis du Conseil d'administration, il faut revoir le décret, mais il faudra probablement le faire un jour.

Sur votre deuxième point, chaque module dure environ 20 heures, en grande partie en elearning. Actuellement, les filières sont en train de regarder comment elles pourront être intégrées dans les différents cursus, sachant que nous ne souhaitons pas que ce soit limité, et aux D3S parce que nous estimons que ces grands thèmes pourraient bénéficier de façon beaucoup plus large à d'autres filières. Je n'ai pas le détail au niveau des filières, il faut essayer de voir comment les caser, peut-être pas toutes en janvier et février, mais en tout cas expérimenter dans les mois à venir.

Sur la journée, nous pensons qu'il serait mieux de démarrer avec les 2e année. Ceci dit, même au niveau de l'ensemble des écoles participant à ce tronc commun, nous voyons bien qu'il est assez compliqué d'élaborer cette journée. Pour être très sincère, je n'en vois pas du tout l'objectif pédagogique, faire une journée n'a pas beaucoup de sens. Nous essayons de convaincre le ministère de la Fonction public qu'il faut probablement revoir ce sujet. En tout cas, autant les modules sont quasiment tous finalisés, autant cette journée est encore l'objet de nombreuses discussions.

M. PACCAUD. – Très bien. Je suggère de terminer sur ce point d'actualité, avec nos remerciements à Laurent Chambaud.

3. Présentation du nouveau directeur des études adjoint, Vincent FERTEY

M. FERTEY. – Comme je l'ai dit, je suis ravi de rejoindre les équipes de l'EHESP, j'arriverai officiellement lundi prochain, le 13 décembre, au poste de directeur adjoint des études. Je ne vais pas revenir sur le détail de mon parcours, mais peut-être indiquer quelques points. J'arrive de Sciences Po Paris où j'ai assuré pendant ces trois dernières années la direction générale du campus Europe-Asie de Sciences Po. Les 2e et 3e cycles sont donc pour moi des univers un peu nouveaux, même si j'étais amené à les découvrir avec les écoles à Sciences Po. J'ai plutôt développé une expertise sur le 1er cycle ces huit dernières années, à la fois comme directeur de campus et précédemment en tant que directeur des études de ce même programme, qui se distingue par son ouverture internationale.

C'est l'un des rares programmes intégralement anglophone de 1er cycle dispensé à Sciences Po, tourné vers l'Asie. En gros, un tiers des étudiants sont originaires du continent asiatique, un deuxième tiers est composé d'étudiants originaires du reste du monde et le dernier tiers d'étudiants qui ont suivi leur secondaire dans l'hexagone. Donc environ 65 % de nos cohortes étaient des étudiants internationaux. Je suis ravi d'entendre les bonnes nouvelles apportées par Laurent Chambaud concernant l'ouverture internationale et le fait que l'EHESP rejoigne des réseaux de formation, notamment en Afrique francophone.

Le deuxième point fort de mon parcours est justement mon expérience à l'international. Avant de rejoindre l'enseignement supérieur, d'abord comme enseignant en économie et ensuite dans des fonctions d'encadrement à Sciences Po, j'ai été correspondant de presse basé en Afrique de l'Ouest, puis en Afrique du Nord, en Mauritanie et au Maroc. J'étais amené à couvrir l'actualité générale et des points plus spécifiques sur la montée du terrorisme au Sahel, des crises politiques et des sujets de société. J'ai donc aiguisé une certaine curiosité sur ces sujets.

En parallèle, j'ai rapidement fait de la formation professionnelle auprès de journalistes, ce qui m'a amené à porter plusieurs missions en Afrique subsaharienne, en Afrique Centrale, en République démocratique du Congo, au Sénégal et au Cameroun. Voilà pour l'ouverture internationale de mon parcours.

L'un des chantiers sur lequel la Direction des études doit travailler assez rapidement concerne la réingénierie des formations et la refonte de différents curriculums. Dans mes précédentes fonctions comme directeur des études et directeur de campus, j'étais amené à travailler ces problématiques, même si le 1er cycle s'intéresse plutôt aux savoirs fondamentaux, aux connaissances assez générales pour aider les étudiants à construire des raisonnements. Je suis aussi ravi de rejoindre un niveau de formation qui va nous permettre de travailler cette problématique de la compétence et de la cartographie des compétences. Cette réflexion nous a occupés au collège universitaire de Sciences Po, dans une logique de continuum entre la formation de 1er cycle et de 2e cycle et amener les étudiants à être autonomes dans leur parcours de formation, à se poser des questions sur les compétences nécessaires pour exercer et construire leur parcours professionnel.

Je pourrai revenir sur les détails tout à l'heure ou quand j'aurai le plaisir de vous rencontrer, sur les dispositifs que nous avons essayé de mettre en place, sur ce qui a bien marché ou un peu moins bien. Nous avons réfléchi à un équilibre entre majeur et mineur pour continuer à être dans une logique pluridisciplinaire et en même temps laisser une grande liberté de choix aux étudiants pour qu'ils construisent eux-mêmes leur savoir et leur parcours de formation intellectuelle.

Nous avons également consacré beaucoup de temps à une réflexion sur l'innovation pédagogique, ce qui a été accéléré avec la Covid-19 sur la mutation numérique, même si je crois qu'il faut réfléchir en parallèle à ce qui relève de la commodité et de la qualité de la valeur ajoutée apportée par les outils numériques. Nous sommes toujours en alerte pour essayer de trouver un bon équilibre et permettre de conserver le lien entre l'apprenant et l'enseignant, en portant une attention particulière à la pédagogie hors salles de cours. C'est là où les outils numériques ont certainement une vraie valeur ajoutée. Je serai également ravi d'apporter ma modeste contribution, tout au moins à participer à une réflexion de fond sur l'équilibre à trouver entre ces nouvelles technologies et ce qui constitue l'ADN d'une formation peut-être un peu plus classique.

Voilà pour les grands éléments qui ont jalonné mon parcours. Pour conclure, j'ajoute que j'ai aussi une expérience d'enseignant, je suis très à l'écoute du retour des directeurs de départements et des étudiants pour que nous puissions construire des communautés garantissant l'excellence des formations proposées à l'EHESP.

Je vous remercie pour votre attention et je vous renouvelle le plaisir qui est le mien de rejoindre l'EHESP dans quelques jours.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation de vos activités et de vos perspectives, en particulier concernant l'action internationale qui fait un peu suite à l'intérêt porté par celle qui vous a précédé, Madame Alessia Lefébure-Lo Porto. Elle était spécialement orientée vers la Chine, alors que vous l'êtes vers l'Afrique.

Avez-vous des questions, remarques, compliments ?

M. MOINET. – Bienvenue Monsieur Fertey à l'EHESP. J'ai juste une petite remarque. Il est vrai que, pour les formations de la Fonction publique, le grand chantier de l'approche par compétences a été ouvert il y a plusieurs mois. Nous y sommes très attentifs en tant qu'élèves fonctionnaires, nous croyons vraiment que l'approche par compétences est quelque chose à valoriser. Certaines associations étudiantes, notamment l'EHESP-Conseil, sont très attentives aussi, elles sont très intéressées pour contribuer à apporter de nouvelles compétences aux élèves fonctionnaires. Ce chantier nous intéresse donc beaucoup et nous serons très preneurs de discussions avec vous et le nouveau directeur ou directrice de l'information à partir de l'année prochaine, pour avoir plus de détails sur cette réforme et voir comment nous pourrons y contribuer.

Mme SOVRANO. – La CGT souhaite avoir une visibilité sur la mise en compétence des formations statutaires. Il me semble important que le Conseil des formations soit informé, justement en ayant cette visibilité sur l'ensemble des formations mises en bloc compétences. Nous avions demandé la même chose pour le tronc commun, c'est-à-dire voir comment il était construit, sachant qu'il pouvait modifier profondément la réflexion. Au regard du contexte qui n'est pas simple, notamment avec la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, nous souhaitions avoir une visibilité aussi sur ce plan. Voilà, c'est une demande que je réitère dans le cadre du Conseil des formations et je vous remercie de la prendre en considération.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, je ne doute pas que ce soit fait. Vincent, avez-vous un commentaire ?

M. FERTEY. – Non, il s'agit évidemment d'une logique de co-construction, nous avons donc tout à gagner d'SWOTinformations claires, visibles et que des points d'information réguliers soient proposés. Evidemment, ce travail de visibilité, à la fois en interne et en externe, est un enjeu clé pour que l'approche par compétences puisse être comprise dans toutes ses dimensions. J'avais expérimenté ce point dans le passé et j'avais bien vu le caractère assez central de cette mise en visibilité.

M. PACCAUD. – Très bien, merci beaucoup. Comme nous le voyons, il y a du grain à moudre pour les mois qui viennent. Nous reprendrons ces différents points dans l'ordre du jour de la prochaine séance.

8. Bilan du Projet Stratégique d'Etablissement (PSE) – Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2019-2023 et Focus sur la partie « Formation »

◆ 8.1. Bilan du Projet Stratégique d'Établissement (PSE) - Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2019-2023 à mi-parcours

Un document est partagé à l'écran.

M. CHAMBAUD. – Je vous propose de balayer rapidement les diapositives et vous dire en introduction l'objectif de ce PSE. Nous sommes à peu près à mi-parcours du Projet stratégique d'établissement et donc du Contrat d'objectif et de performance. Dans ce cadre, il nous est apparu important de faire une sorte de bilan flash pour être en mesure de voir où nous en sommes en interne, mais aussi surtout de rediscuter, notamment avec nos deux tutelles, de ce qu'il reste à faire pendant les deux prochaines années de ce PSE. En effet, nous estimons que la crise que nous vivons depuis deux ans ne peut pas laisser indemne une école de santé publique comme la nôtre.

Nous avons donc besoin de faire le point, de voir ce qui a été fait ou pas, et surtout de voir comment nous accorder sur la trajectoire pour les deux prochaines années, où je pense que nous aurons besoin d'avoir une école de santé publique forte dans notre pays. En dehors de tout ce qui peut être dit sur cette crise, elle a quand même fait connaître l'école et les enjeux de santé publique dans notre pays comme dans le monde entier. Nous avons besoin de nous renforcer, bien sûr financièrement, mais pas uniquement. Il faut regarder ce que nous voulons faire, sachant que nous ne pourrons pas avoir la même trajectoire que celle envisagée en 2018 et 2019 lorsque nous avons négocié notre PSE.

Je vais passer la diapositive sur la formation que Rémy détaillera. Sur la recherche, nous avons présenté le bilan en 3 colonnes : les actions qui se portent bien ; les actions suspendues ou devenues sans objet ; et les actions qui méritent une nouvelle impulsion ou celles qui n'étaient pas prévues et qui, au regard de la situation, nous paraissent maintenant incontournables.

Sur les actions qui se portent bien en recherche, nous avons parlé de sa structuration et de l'intégration de la recherche sur le management en santé qui a évolué positivement. De la même manière sur le dispositif des chaires puisque nous avons complètement renouvelé celle sur le management des établissements de santé qui s'appelle maintenant Economie et management des établissement de santé, notamment avec les organisations professionnelles et les financeurs. Par ailleurs, nous avons bon espoir de démarrer deux chaires de recherche, l'une probablement autour des parcours de soin, en étudiant attentivement les maladies neurodégénératives, et la deuxième sur les aspects du changement climatique, la transition et le rôle des établissements de santé.

Sur les actions suspendues ou devenues sans objet, nous avions mis en place dans le projet stratégique un dispositif sabbatique recherche que nous ne sommes pas en mesure de développer faute de moyens financiers et RH. Nous avions aussi la volonté de créer un dispositif Mastère Doctorat avec l'idée de faire un doctorat professionnel, notamment dans le domaine de la gestion, mais cela nous paraît très compliqué puisque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche est opposé au fait de développer des doctorats professionnels.

Par contre, sur les actions qui méritent des impulsions, nous voulons travailler la notion de Mastère Doctorat. Nous avons créé le Mastère Administration de la santé et nous voudrions y accrocher des capacités de développement de la recherche. Nous maintenons cette idée, mais peut-être avec des modalités un peu nouvelles.

Nous souhaitons aussi, mais nous n'avons toujours pas l'accord du ministère, avoir deux contrats doctoraux au bénéfice du Programme national doctoral en santé au travail que nous gérons sur l'ensemble du territoire. Cela nous paraît important et permet un lien entre santé publique et santé au travail.

Les deux autres points sont liés à la situation actuelle. Nous sommes persuadés que l'école a un rôle majeur à jouer sur la recherche, la veille sanitaire et la gestion de crise, sauf que nous n'avons pas les moyens humains en termes d'enseignants chercheurs. Nous avons donc vraiment besoin de développer la recherche à ce sujet. Par ailleurs, nous voulons nous inscrire très fortement au niveau de la recherche sur le concept One Health, ce qui nécessite aussi un développement important que nous n'avions pas prévu en 2017.

Sur l'international, nous avons obtenu le label « Bienvenue en France » en 2019 et nous avons fait un séminaire pédagogique sur l'international. Des partenariats sont en train de se développer dans l'espace francophone, avec la création du réseau, et nous instruisons notre capacité de mettre en place une structure souple pour répondre aux demandes de coopération internationale.

Par contre, deux points sont suspendus. D'une part, nous souhaitions dédier une partie des ressources générées par les projets à des partenariats et actions de solidarité, mais nous ne pouvons pas le faire tant que la SASU ne sera pas créée. Nous avons toutefois toujours le projet d'avoir une position éthique, y compris de la SASU pour que les bénéfices générés servent à développer des projets d'expertise, des partenariats et accueillir des personnes, y compris en formation avec des bourses ou des soutiens. D'autre part, nous avions pensé mettre en place un comité consultatif international et il faudra revoir le sujet à la lumière de la SASU.

Les deux actions qui méritent une nouvelle impulsion sont liées au développement de passerelles entre les programmes de coopération, la recherche en santé globale, pour amorcer des partenariats. Nous l'avions dit sur le changement climatique et nous voudrions vraiment être dans une dynamique beaucoup plus forte sur Santé globale, à la lumière de ce que nous avons vécu.

Je passe à la vie de campus. Les actions sur lesquelles nous avons bien avancé tournent autour de la démarche de développement durable et responsabilité sociétale. Quand même un petit bémol puisque nous avons été obligés de revenir en arrière sur certains points que nous avions commencé à mettre en place, par exemple, éviter les gobelets en plastique. En tout cas, nous gardons à moyen terme notre volonté de continuer le déploiement de tout ce qui est inscrit dans notre label Développement durable et responsabilité sociétale.

La reconnaissance de l'engagement des apprenants dans la vie de l'école existe pour les étudiants, par contre nous n'avons pas réussi à trouver un dispositif pour les élèves fonctionnaires et nous aimerions avoir une forme de reconnaissance des engagements au niveau de la scolarité des élèves.

Enfin, nous adhérons maintenant au service de santé des étudiants d'UniR et nous avons un dispositif pour le site parisien. Par ailleurs, nous avons mis en place des éléments sur l'accès aux ressources documentaires et nous travaillons à Paris sur un accès aux infrastructures du campus Condorcet.

Sur ce qui mérite une nouvelle impulsion, nous voudrions aller au-delà sur le réseau . Nous n'avons pas réussi à mettre en place quelque chose de global sur les anciens étudiants. Nos structures d'anciens sont vraiment en tuyau d'orgue et nous voudrions faire vivre quelque chose de beaucoup plus large pour faire de l'ensemble des anciens élèves et étudiants les

ambassadeurs de notre école. Un travail doit donc être poursuivi, nous l'avons démarré mais il est loin d'être terminé.

L'autre point est l'évolution de notre vie de campus à travers ce qui a complètement transformé l'école, à savoir les éléments liés aux modes de formation, notamment les modes hybrides qui ont été extrêmement brutaux et qui nous interrogent sur la manière de continuer à développer la vie de campus.

Le point suivant porte sur les partenariats. Nous travaillons avec un certain nombre de grands acteurs dans le Grand Ouest. Nous avons un partenariat de plus en plus fort avec les presses de l'école, elles se portent bien et elles sont de plus en plus intégrées avec les activités de l'école, mais elles dépassent maintenant largement son audience. En effet, nous avons des partenariats avec l'Agence universitaire de la francophonie, avec la revue du Haut conseil de santé publique qui est maintenant éditée et distribuée par nos presses. Nous avons donc une dynamique très positive.

Nous nous engageons au niveau du réseau des écoles de service public. J'ai assisté avant-hier et hier à une réunion des directeurs, il est important pour nous de faire converger la dynamique du réseau des écoles de service public avec celle des écoles participant au tronc commun. L'EHESP a un rôle vraiment moteur à ce niveau.

Sur les actions suspendues, nous sommes partis de l'Alliance Sorbonne Paris Cité depuis un moment. Je pense qu'il ne faisait pas sens pour l'école de garder ce lien, ce qui ne nous empêche pas de faire des choses avec l'Université de Paris ou d'autres anciens acteurs de cette ancienne communauté d'universités et d'établissements.

Sur les actions qui méritent une nouvelle impulsion, nous essayons d'ancrer un autre partenariat avec le campus Condorcet, qui est le plus gros de France, voire d'Europe, dans le domaine des sciences humaines et sociales. Nous souhaitons clairement devenir associés du campus Condorcet, nous sommes en discussion avec eux. Le partenariat avec l'ISPED est vraiment important, j'en profite pour faire un clin d'œil et une demande à Matthieu parce que nous attendons le retour de l'ISPED sur la proposition de convention. Par ailleurs, nous aurons les recommandations du rapport Chauvin, il sera important pour nous que l'école se mette en dynamique par rapport aux recommandations qui seront retenues de ce rapport.

Le dernier point porte sur la gouvernance. Nous avons mis en place un nouvel organigramme. Nous sommes en train de modifier l'organisation du domaine environnement et santé, démarrant le 1er janvier 2022. Nous avons aussi mis en place des modalités d'appui au pilotage et nous sommes dans une démarche Qualité de type ISO 9001. Nous sommes aussi en train de finaliser un schéma directeur du numérique comprenant les aspects de dématérialisation. Reste le sujet immobilier. Nous avons acté en Conseil d'administration le lancement du forum, la question des résidences restant très ouverte.

Enfin, les deux derniers points qui méritent une nouvelle impulsion sont le SIRH puisque nous avons une difficulté forte sur les ressources humaines. Nous avions identifié une solution, mais elle ne peut techniquement pas être poursuivie. Le dernier point est que nous avons un contrôle de la Cour des comptes, nous verrons au mois de janvier quelles seront ses recommandations, que nous devrons respecter.

Je suis désolé, je vais être obligé de vous quitter, mais Rémy va prendre le relais sur la formation. J'ai bien conscience que certains points mériteraient d'être éclaircis, je propose que Rémy y réponde s'il le peut, sinon je m'arrangerai pour le faire par écrit. C'est d'autant plus important pour nous que ce diaporama sera présenté au Conseil d'administration, les suggestions, propositions, critiques et commentaires que vous pourrez faire nous seront très utiles.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup Laurent pour cette présentation. Juste une question technique : quand attendez-vous le rapport de la Cour des comptes ?

M. CHAMBAUD. – Nous aurons un premier élément sur l'activité de l'école fin janvier et le rapport lui-même nous parviendra fin février ou début mars.

M. PACCAUD. – Très bien, merci beaucoup encore une fois. Je passe la parole à Rémy Bataillon.

◆ 8.2. Focus sur la partie « Formations »

M. BATAILLON. – : Je vais compléter la diapositive relative à la formation en binôme avec William Harang qui est très concerné par un certain nombre de ces actions.

Les actions qui se portent bien sont notamment celles qui concourent à généraliser des pédagogies actives, interactives, considérées comme innovantes, notamment à travers l'hybridation de nos formations accélérées par la situation sanitaire actuelle. Pour autant, ce mouvement avait démarré bien avant à l'initiative de responsables de formation.

Un CFA a été mis en place au cours de l'année avec, dès la rentrée 2021, deux masters qui ont pu accueillir des apprentis, à savoir le master parcours santé publique et le master spécialisé managers management en santé, suite à son enregistrement au RNCP. La responsable de ce CFA, Christelle Bouguennec, a effectué un travail important avec les responsables de formation pour la rentrée 2022 afin d'ouvrir ces apprentissages à la majorité de nos masters.

Sur ces actions qui se portent bien, William peux-tu préciser celles qui concourent à la réalisation de l'objectif : généraliser les pédagogies actives et les pratiques innovantes ?

M. HARANG. – : Oui, je vais ajouter quelques points par rapport aux objectifs présentés dans le PSE qui étaient de renforcer et développer la transformation pédagogique, ce qui est beaucoup plus large que l'innovation. Nous avons mis l'accent sur quatre points :

- L'accompagnement pédagogique de nos élèves et surtout de nos enseignants, avec notamment des formations sur les bases de la pédagogie ou l'hybridation des formations sous forme de méthodologie. Ces nouveautés répondent à l'objectif du PSE sur l'accompagnement de nos enseignants.
- L'accompagnement sur le volet APC, dans la formation des responsables de formation et des enseignants sur la rédaction des référentiels, etc.
- Accéléré par la crise sanitaire, le développement de la formation à distance, hybride et commodale. Sur ce point, nous avons développé, avec les formations statutaires et les formations masters, un certain nombre de choses dans l'urgence. L'idée maintenant est de tirer la conséquence de cette crise sanitaire et de voir son impact sur le développement de la formation à distance. Pour ce faire, nous avons mis en place un observatoire des usages et de la pédagogie à l'EHESP, appelé le Loupe, parce que nous voulons absolument interroger nos élèves et nos enseignants sur l'impact de la crise sanitaire pour le devenir de la formation à distance.
- Nous avons développé énormément de formations hybrides ou à distance, notamment pour le compte de la formation continue, mais pas seulement. Nous avons notamment répondu à une commande de la DGS sur la formation « Tester, alerter, protéger », pour former des testeurs, des vaccinateurs, sur les problématiques de cas contacts et cas complexes. Nous avons délivré 35 000 certificats de formation dans ce cadre. J'espère que nous avons su démontrer notre capacité à développer de la formation à distance. En l'occurrence, elle était hybride avec une partie théorique qui nous appartenait et des formations de terrain faites pilotées par les ARS. Ce point fort démontre que l'école peut s'engager sur ce genre de parcours de formation à distance qui fonctionne.

Enfin, dans cet objectif du PSE de développer la transformation pédagogique et l'innovation, nous sommes partie prenante du projet Definum et des deux AMI évoqués tout à l'heure et nous co-organisons avec l'université de Rennes 2, en mai 2022, un congrès pour l'Association internationale universitaire en pédagogie, congrès réunissant 400 personnes, sur l'innovation pédagogique. Que nous puissions être organisateurs de ce congrès international en 2022 est une reconnaissance pour nous.

M. BATAILLON. – Merci William pour ces précisions. Donc une dynamique très forte au sein de l'école, soutenue par le CAP, où beaucoup de responsables de formation se sont engagés. Un peu en miroir, des actions méritent d'être consolidées à l'avenir :

- La démarche APC, pour laquelle un gros travail a été réalisé depuis son lancement, avec un peu plus de la moitié des responsables de formation qui sont actuellement accompagnés par le CAP dans la transformation de leur formation et la formalisation des référentiels liés à cette démarche APC. A ce stade, nous avons notamment identifié le besoin de consolider le pilotage, le portage de cette démarche dans les départements, en associant fortement leurs responsables, ainsi que donner plus de visibilité à cette démarche qui, évidemment, s'opère avec des calendriers et modalités propres à chaque formation. Voilà pour le premier axe à consolider, vu son enjeu stratégique en 2022.
- Tout ce qui concerne les modalités d'orientation, de positionnement, d'accompagnement et d'évaluation des apprenants, plutôt dans le champ de la formation continue. Il s'agit des auto-positionnements au début des formations, les évaluations des compétences, en lien avec le chantier précédent, à la fin des formations. Ces exigences pédagogiques sont portées par la démarche APC, mais aussi par le référentiel national qualité. Nous avons décidé, même si nous n'y sommes pas tenus réglementairement, de nous engager en 2022 dans une certification. Nous pourrons y revenir lors d'un prochain Conseil des formations pour vous présenter la démarche et les premiers résultats.
- Le module de formation commun dans le cadre de la réforme de la Fonction publique.
- Sur la plateforme Veille et sécurité sanitaire, nous avons cette belle réussite avec la DGS sur la plateforme Lutte anti-covid, 35 000 certificats ayant été attribués pour un ou plusieurs parcours de formation. Nous avons un gros chantier autour de la structuration de nos enseignements en veille et sécurité sanitaire, avec la démarche APC, Christine Ortmans qui est présente ce matin, y contribue activement. Autour de ces deux initiatives, nous avons un projet avec la DGS qui consisterait à proposer demain, si une nouvelle crise survient, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, sanitaire de nature épidémique, ou pour d'autres causes, d'outiller très vite les Pouvoirs publics et les stratégies de lutte, par de la formation en ligne ou hybride, pour les acteurs de santé, qu'ils soient professionnels ou autres acteurs. L'idée est de capitaliser sur ces dispositifs pour nous inscrire dans une perspective plus pérenne avec la DGS et proposer, au gré de ces situations sanitaires exceptionnelles, des modules de formation en ligne aux acteurs embarqués dans la stratégie.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation et ses développements. Je vois qu'il y a des questions, que nous pouvons prendre si elles sont courtes.

Mme RENARD-DUBOIS. – Bonjour, je suis représentante des médecins inspecteurs de santé publique et je voudrais avoir des précisions concernant la recherche sur les crises sanitaires et autres, que ce soit le SRAS, le VIH et autre grippe aviaire. Il est sidérant que nous n'ayons pas forcément regardé en dehors du monde de la santé ce que d'autres secteurs pouvaient avoir à gérer comme crise. Il serait dommage, dans cette recherche, de ne pas regarder d'autres professions, comme le monde aéronautique, l'industrie alimentaire ou pétrochimique qui ont eu à gérer de fameuses crises. Je voudrais savoir ce qui est prévu, si vous restez dans le monde de la santé.

M. BATAILLON. – Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre sur la recherche. Par contre, l'un de nos enseignants était militaire, logisticien, et nous avons des partenariats avec l'ENSEP, par exemple, pour capitaliser sur d'autres types d'expertise. Nous sommes très sensibles à la nécessité d'ouvrir nos partenariats sur ces questions.

M. PACCAUD. – Merci pour cette réponse courte. Nous pourrions éventuellement introduire dans le prochain ordre du jour un rapport d'étape sur ces phénomènes extra sanitaires dans les épidémies.

Mme SOVRANO. – Vous avez parlé d'évaluation dans le cadre de l'Observatoire des usages, si j'ai bien compris sur l'impact de la crise sanitaire sur les formations à distance, mais je m'interroge sur l'impact de cette transformation pédagogique concernant l'appropriation des compétences chez les étudiants et les stagiaires. Dans le cadre de cette évaluation, allez-vous regarder cette dimension de construction de professionnalité chez les élèves et les stagiaires et en quoi la formation à distance peut avoir des effets ?

M. HARANG. – Suite à la continuité pédagogique lors de la crise sanitaire, nous avons mis en place cet observatoire. Nous n'avons pas fait énormément d'évaluations, mais nous avons mis en place la structure et la méthodologie pour le faire. Je n'ai donc pas tous les éléments, mais nous avons commencé à faire des interrogations qualitatives et quantitatives auprès des élèves sur des problématiques de plateformes pédagogiques et d'accès au contenu de l'information. Les premiers enseignements de ces évaluations concernent l'impact de nos méthodes pédagogiques sur la qualité des formations, y compris sur leur qualité professionnalisante. Notre objectif est de former au mieux nos enseignants, de mettre à disposition un tas de modalités pédagogiques, mais au service de l'apprentissage de nos apprenants.

Nous constatons une envie forte de retour à une normalité présencielle suite à cette pédagogie subie lors de la crise sanitaire. Il faut vraiment faire la différence entre la formation à distance subie et choisie. Dans nos enquêtes, nous essayons donc de faire la différence entre ces deux aspects, aussi bien d'un point de vue pédagogique que sociologique. Les premières conséquences sont d'abord une envie de retour à la normale, c'est-à-dire revenir en présenciel. En creusant un peu, nous voyons que des actions mises en place en urgence doivent être corrigées. Par exemple, faire du Zoom toute la journée n'est pas acceptable, la répétition des semaines à distance est sans doute à revoir.

Nous travaillons sur l'hybridation et une adéquation entre une répartition temporale des activités pédagogiques, à distance et en présenciel, permettent un équilibre acceptable pour maintenir en tension l'activité de l'apprenant.

Par contre, des enseignants ont vu les bénéfices de la formation à distance, pas sur tout, mais certains responsables nous ont dit qu'ils n'avaient pas imaginé que certaines activités pédagogiques pouvaient être bénéfiques à distance, notamment des travaux de groupe. Quand vous donnez un cours et que juste après vous faites la théorie et la mise en pratique, avec la formation à distance vous avez la possibilité d'étaler ces actions sur un temps plus long, ce qui change complètement l'appropriation de la théorie de la formation et l'anticipation de la mise en pratique.

Nous n'avons donc pas tous les éléments de réponse, mais nous avons mis en place la structure et la méthodologie d'évaluation, nous permettant de commencer à interroger nos modalités et nos dispositifs.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup William. Je pense que la réponse était très complète. Nous allons prendre une dernière question.

Mme GUERSON. – S'agissant des points auxquels donner une nouvelle impulsion, notamment dans le cadre de One Health ou à l'international, l'Ecole nationale des services vétérinaires, dont

je suis directrice, est tout à faire à votre l'écoute pour travailler ensemble. Nous avons commencé sur le tronc commun de formation sur le thème Rapport à la science, mais nous poursuivrons très volontiers pour répondre à la question sur la gestion d'autres crises. Sachez que nous sommes en consortium avec les autres gestionnaires de crise, notamment au niveau départemental, nous pouvons donc évoquer ces points lors de travaux communs si vous le souhaitez.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ce point dont nous prenons bonne note.

Je vous propose de passer à l'avis. Je rappelle que nous demandons le sentiment général du Conseil des formations sur les différents points de programme en cours. Je vous demande si vous avez pris connaissance des démarches en cours et si vous approuvez la perspective générale de ce développement ?

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable sur les développements en cours tels que décrits ci-dessus.

5. Changement d'intitulé du Mastère spécialisé (MS) « Management en santé » en MS « Manager en santé »

Mme CHAPLIN. – Dans le cadre du dépôt du dossier RNCP et du master spécialisé en alternance Management en santé aux répertoires nationaux, la Conférence des grandes écoles a demandé que l'intitulé de la formation soit modifié pour correspondre à un métier. Pour répondre à cette demande, l'intitulé « Manager en santé » a été présenté à la CGE, qui l'a validé. La formation, ainsi que le nouvel intitulé, ont été validés grâce à l'enregistrement de la certification professionnelle au RNCP lors de la commission de France Compétence du 10 novembre 2021.

Vous pouvez accéder directement à la fiche à partir du lien envoyé dans l'ordre du jour. Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur ce changement d'intitulé du mastère spécialisé.

M. PACCAUD. – Très bien. Avez-vous des questions ou des commentaires ?

Mme PLOUZENNEC. – Je n'ai pas bien compris l'ordre des choses. Le Conseil des formations valide *a posteriori* une décision déjà prise et un changement déjà effectué.

M. PACCAUD. – Je crois que l'idée générale de cette demande d'avis est l'occasion pour le Conseil des formations de manifester une critique importante ou un oubli. Je crois qu'il s'agit surtout d'un effort d'information et de possibilité d'intervenir.

Mme PLOUZENNEC. – Merci. La présentation est claire.

M. PACCAUD. – Très bien. Je vous propose de passer au vote.

Mme SOVRANO. – Je m'abstiens de vote, parce qu'il s'agit d'une information *a posteriori*.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable, moins une voix, sur le changement d'intitulé du Mastère spécialisé « Management en santé » en **Mastère spécialisé « Manager en santé »**

6. Modification du règlement de scolarité « soutenances et délivrances des diplômes pour les doctorats » - Capacité d'accueil pour 2022-2023

6.1. Modification du règlement de scolarité « soutenances et délivrances des diplômes pour les « doctorats »

M. LEGUERINEL. – Je suis directeur de la scolarité et de la vie étudiante. Je voudrais porter à votre information et votre vote une demande de modification du règlement de scolarité de l'école, puisque des doctorants seront amenés à soutenir leur thèse début 2022. Notre établissement est co-accrédité avec une délivrance conjointe, ce qui signifie que nous délivrons conjointement le diplôme avec quatre écoles doctorales : l'école doctorale Gestion et économie ; l'école doctorale Biologie santé ; l'école doctorale Société, temps, territoires ; et l'école doctorale Droit, sciences politiques.

Début 2022, nous allons délivrer pour la première fois le diplôme national du doctorat et, pour ce faire, nous devons procéder à quelques ajustements dans le règlement de la scolarité puisque tout n'était pas encore calé. Le dossier indique les modifications que nous soumettons au Conseil des formations. Le titre 3 est propre aux étudiants et nous souhaitons y apporter trois modifications :

- la première rappelle la convention pour la délivrance conjointe du diplôme du doctorat, établie entre l'école et chaque école doctorale ;
- la deuxième porte pour l'arrêté du 25 mai 2016, nous rappelons à l'article 4 que l'autorisation de présenter une thèse en soutenance est accordée par le chef de l'établissement, après l'avis du directeur de l'école doctorale et sur proposition du directeur de la thèse ;
- la troisième concerne la diplomation, nous rappelons que formation doctorale est sanctionnée par la validation d'une thèse présentée en soutenance. L'EHESP, en tant qu'établissement d'inscription, est garante de la bonne application de la convention de délivrance conjointe ou partagée, signée avec l'école doctorale.

Ces modifications nous ont amenés à rédiger une annexe sur la procédure de soutenance de thèse, recensant l'organisation, avec la date, le choix des rapporteurs, la liste des membres du jury, les demandes d'autorisation, la partie réglementaire, la protection des données, la confidentialité. Nous sommes repartis des procédures des établissements avec lesquels nous travaillons en co-accréditation, notamment l'Université de Rennes 1 pour rédiger cette annexe 8 au règlement de la scolarité, que nous soumettons au vote aujourd'hui.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Une question s'est ajoutée à l'ordre du jour concernant la capacité d'accueil au master M1 : est-elle couverte par ce que vous venez de dire ?

M. LEGUERINEL. – Non, une autre slide y répond. Nous avons l'obligation de voter notre capacité d'accueil en première année de master, en vue de la rentrée 2022/2023. Cette slide présente les capacité d'accueil pour nos trois masters : le master 1, Sciences sociales et management dans la mention de Santé publique ; le nouveau master 1 qui sera ouvert à la rentrée 2022, dans la nouvelle mention Administration de la santé. Les capacités d'accueil doivent être votées en Conseil des formations et en Conseil d'administration, en vue de les porter à la connaissance du rectorat. Des étudiants qui n'auraient pas obtenu de place en master pourraient solliciter le rectorat qui vérifierait que les seuils sont atteints par chaque université ou école.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je pense que ces deux points techniques peuvent être votés ensemble. Avez-vous des questions ou des remarques ?... Je ne vois pas de demande d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Nous votons sur l'approbation de ces changements d'intitulés des formations.

Une intervenante. – Excusez-moi, nous ne faisons pas deux votes séparés ?

M. PACCAUD. – C'est ce que j'avais cru comprendre, mais nous pouvons organiser deux votes séparés.

M. COAT. – Je suis le directeur de cabinet, oui, il faut faire des votes séparés.

M. PACCAUD. – D'accord, désolé. Nous votons sur le premier point.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable sur **les modifications du règlement de scolarité relatives au doctorat (titre 3)** et **l'insertion d'une annexe « procédure de soutenance de thèse ».**

- 6.2. Capacité d'accueil en Mastère pour 2022-2023

Traité avec le point 6.1.

M. PACCAUD. – Nous passons au vote.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable sur **les capacités d'accueil en master (parcours M1) pour l'année universitaire 2022- 2023.**

7. Politique tarifaire 2021-2022 applicable aux contrats d'apprentissage et proposition de maintien des critères d'exonération dans le cadre de l'application des droits d'inscriptions différenciés pour l'année universitaire 2022-2023

- 7.1. Politique tarifaire 2021-2022 applicable aux contrats d'apprentissage
- 7.2. Proposition de maintien des critères d'exonération dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés pour l'année universitaire 2022-2023

Un document est partagé à l'écran.

M. LEGUERINEL. – Ce point fait un rappel de la politique d'exonération des droits différenciés, qui a déjà été votée l'année dernière et que nous proposons de revoter cette année.

Les droits différenciés sont les droits de scolarité auxquels sont soumis les étudiants internationaux, basés sur l'arrêté du 19 avril 2019. Cet arrêté fixe les droits différenciés pour les étudiants internationaux à 3 770 euros pour 2022/2023. Cette règle des droits différenciés comporte plusieurs exonérations : les ressortissants de l'Union Européenne, les étudiants réfugiés, les étudiants en classes préparatoires des grandes écoles, les doctorants déjà inscrits dans une autre formation.

Plusieurs cas sont réglementairement prévus et pour lesquels les droits différenciés ne s'appliquent pas. Il existe également des cas d'exonération des droits différenciés, selon des critères de droit : les étudiants bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français ou d'une exonération attribuée par l'ambassade de leur pays d'origine. La note recense l'ensemble des cas permettant l'exonération de ces droits différenciés.

Des étudiants peuvent également être exonérés de ces droits différenciés selon la politique et la stratégie de l'école, mais dans la limite de 10 % de ceux qui s'inscrivent dans les formations. C'est le cas, au titre de la politique de l'école, pour les étudiants internationaux du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne. Il y a également des critères liés à la politique de coopération internationale, aux accords cadres avec les coopérations que l'EHESP peut avoir avec des universités dans des pays à faibles revenus, ainsi qu'au titre de la situation individuelle. Plusieurs cas d'exonération peuvent donc aboutir au fait que l'étudiant international ne soit pas soumis à ces droits différenciés de 3 770 euros.

Une réflexion globale est également en cours sur la politique tarifaire pour les étudiants MPH qui sont pour une bonne partie internationaux. En dehors de ce cas pour lequel nous proposons de ne pas appliquer la politique des droits différenciés, nous proposons au Conseil des formations de maintenir ces critères d'exonération qui ont été votés l'année dernière et reproposés cette année afin d'évaluer les cas pour lesquels nous pourrions appliquer ces droits différenciés à partir de l'année 2022/2023, ou exonérer les étudiants qui seraient pris sur des formations de l'école.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Madame Ortmans demande sur le tchat : « Y a-t-il une possibilité d'exonération pour les candidats qui souhaitent suivre la formation des MESP en auditeurs libres ? »

M. LEGUERINEL. – je ne sais pas, je prends la question et je reviendrai vers vous.

M. PACCAUD. – J'ai une question très indirecte. Dans le budget général de l'école, quelle est la contribution des financements qui arrivent via les étudiants et leurs écoles ? Avez-vous une idée ?

M. LEGUERINEL. – Non, je n'ai pas d'idée de cette part.

M. PACCAUD. – Dans la fixation des droits de l'écolage en général, quelles que soient les décisions prises, elles ne menacent pas la survie budgétaire de l'école.

M. LEGUERINEL. – Non, je pense que l'idée est plutôt d'ajuster la stratégie de ces droits différenciés dans le but d'augmenter le nombre de services et d'accroître l'attractivité de nos formations pour ces étudiants internationaux.

M. PACCAUD. – Je comprends.

Mme SOVRANO. – Combien d'étudiants sont concernés par cette différenciation des droits ?

M. LEGUERINEL. – Nous avons 7 à 8 % d'étudiants internationaux, y compris ceux de l'Union Européenne. Or ces étudiants ne sont pas concernés par la politique des droits différenciés. Ce qui veut dire que, comme nous sommes en dessous des 10 %, nous pourrions envisager d'exonérer des droits différenciés l'ensemble de nos étudiants internationaux, sauf que tous ceux qui ont été retenus cette année sur nos formations ont été exonérés, ce qui fait que nous n'avons appliqué ces droits différenciés de 3 770 euros pour aucun étudiant.

Mme PLOUZENNEC. – J'ai juste une remarque d'organisation suite aux décisions qui vont être prises suite à ces droits différenciés, en termes de diffusion d'informations claires auprès de tous les responsables de formation, ainsi qu'auprès des assistants de formation et des coordinateurs pédagogiques qui sont les premiers à être en lien avec les candidats et les étudiants.

M. LEGUERINEL. – D'accord, je note. Nous en parlions récemment avec la direction des Relations internationales pour essayer que vous soyez au plus près afin de connaître cette réglementation et d'être en lien avec les équipes pédagogiques au moment des candidatures pour mieux comprendre les dossiers, au regard de cette politique.

Mme PLOUZENNEC. – Merci beaucoup.

M. PACCAUD. – Très bien. Je vous propose de passer au vote.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable sur **l'extension de la politique tarifaire 2021-2022** du parcours M2 ENJEU (7 500 €), applicable aux **contrats d'apprentissage et de professionnalisation, à l'ensemble des parcours du master mention santé publique** pilotés par l'EHESP.

4. Évolution d'un cycle de formation en diplôme d'établissement HIA (hôpital inter armée)

Un document est projeté à l'écran.

Mme GIRAUD. – Je suis enseignant chercheur à l'école et nous voulions soumettre à votre avis ce projet de création d'un diplôme d'établissement Manager d'hôpital d'instruction des armées qui est le fruit d'une collaboration qui date d'une dizaine d'années entre l'école et le service de santé des armées. L'idée serait de transformer, à leur demande, un cycle de formation en diplôme d'établissement certifiant.

15 à 20 personnes sont concernées chaque année, cette formation se compose de quatre modules d'une semaine et elle mobilise le corps enseignant de l'école, mais aussi de formateurs du service de santé des armées et quelques interventions extérieures, notamment de la Haute autorité de santé, de directeurs d'établissements et de consultants.

Voilà ce que nous voulions vous présenter dans ce projet qui, je l'espère, retiendra votre attention.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette proposition. Quand les décisions devraient-elles être prises ?

M. LEGUERINEL. – Sur la base de l'avis du Conseil des formations, le Conseil d'administration prévu le 15 décembre validera ou non la création de ce diplôme.

M. PACCAUD. – Quand entrerait-il en fonction ?

M. LEGUERINEL. – Dans la foulée, pour 2022.

M. PACCAUD. – Vu de l'extérieur, il est un peu surprenant que la proposition n'ait pas été faite avant.

M. LEGUERINEL. – si je peux me permettre, comme l'a indiqué Anne Giraud, il s'agit d'une collaboration depuis une dizaine d'années. Plusieurs des personnels qui ont suivi ce cycle de formation souhaitent poursuivre leur parcours de formation en s'inscrivant dans un master. La question s'est donc posée assez récemment de la valorisation de la première formation proposée. Finalement, nous sommes arrivés ensemble à l'idée que nous aurions intérêt à rendre cette formation certifiante afin qu'elle soit reconnue dans les différents parcours de masters.

M. PACCAUD. – Très bien, c'est clair. Avez-vous d'autres questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Si cette formation est valorisée par un DE, quelle activité de validation est prévue pour qu'elle devienne un diplôme et puisse être valorisée au sein d'un master ? Ce n'est pas que le nombre d'heures, mais aussi la réalisation de travaux ou l'assiduité, peu importe, mais du coup comment ce diplôme est-il validé ?

Mme GIRAUD. – A ce stade, nous avons imaginé de prévoir une validation par une étude de cas individuelle, sur table pendant 4 heures.

M. PACCAUD. – Très bien. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous procédons au vote.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable sur l'évolution du cycle de formation HIA (Hôpital Inter Armée) en **diplôme d'établissement « Manager d'hôpital d'instruction des armées (HIA) »**

M. PACCAUD. – Nous arrivons au bout de l'ordre du jour. Avez-vous un point sur les Varia ?

M. BATAILLON. – Je pense que nous avons aussi un point sur l'apprentissage.

M. PACCAUD. – D'accord, avec toutes mes excuses.

◆ 8.2. Reprise focus sur la partie « Formations »

Mme BOUGUENNEC. – Il s'agit d'un point de régularisation technique. Je vais préciser quelques points pour que vous compreniez le problème. En mars 2021, le Conseil d'administration a voté des tarifs pour les formations en apprentissage et uniquement pour deux formations : le master 2 Enjeux, master Santé publique, à 7 500 euros ; et le master spécialisé Manager en santé à 9 000 euros.

A la rentrée, nous avons accueilli comme prévu 10 apprentis Enjeu. Nous avons signé tout récemment un contrat pour le master spécialisé Manager en santé, mais il se trouve que nous avons également eu une demande de la part d'une étudiante en master 2 SHPS, qui a trouvé un employeur. En concertation avec le responsable de formation, comme les autorisations à entrer en apprentissage se font au niveau du diplôme et pas des M2, nous n'avions pas de base juridique pour accepter cette demande.

Nous avons finalisé le dossier, mais nous sommes confrontés à un petit problème, c'est-à-dire que le tarif n'est pas prévu dans la grille tarifaire. Le pôle Santé a accepté, le dossier, il nous demande de le facturer, mais vis-à-vis de l'agence comptable, nous ne pouvons pas le faire.

Nous allons donc demander au Conseil d'administration du 15 décembre d'élargir le tarif 2021 qui avait été voté pour Enjeu aux autres parcours M2 du master Santé public afin d'aller jusqu'au bout de ce dossier. Sachant que, dans le cadre de la politique tarifaire 2022, cela a déjà été fait, nous avons donc juste un petit moment de vide sur l'année 2021 parce que nous n'avions pas anticipé que d'autres étudiants pourraient être intéressés.

M. PACCAUD. – Très bien, bravo d'avoir comblé ce gap. Avez-vous des questions ?... Je n'en vois pas. Nous pouvons donc voter.

⌦ Le Conseil des formations émet un avis favorable à la reformulation de la grille tarifaire des formations en apprentissage.

M. PACCAUD. – Nous avons maintenant terminé les points de l'agenda. Un autre point qui ne figurait pas concerne les variats. Souhaitez-vous aborder le sujet ?... Ce ne me semble pas être le cas. Nous pouvons donc terminer cette session du Conseil des formations. Nous nous retrouvons à 13 heures, la séance sera présidée par Matthieu Sibé et nous discuterons avec trois candidats, jusqu'à 16h30.

Mme SOVRANO. – Excusez-moi, Monsieur le Président, je pense que lors de la dernière séance, où j'étais absente, le règlement intérieur a été adopté. Comme nous avions fait des remarques, je voulais savoir s'il était disponible sur le site.

M. COAT. – Oui, je confirme qu'il est disponible sur le site web de l'école. Je vais vous adresser le lien sur la page en question.

Mme SOVRANO. – Merci beaucoup.

M. PACCAUD. – Très bien, je me demande si nous ne devrions pas généraliser cet envoi.

M. COAT. – Oui, bien sûr.

La séance est suspendue de 12 heures 05 à 13 heures.

9. Auditions des candidats au poste de directeur des études

La séance est levée à 16 heures 17